

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2024

Référence
2024-25

Objet de la délibération
Annule et remplace pour erreur matérielle : Affectation des résultats 2023 – Commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	15

Date de la convocation
22/03/2024

Date d'affichage
22/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024 et le 02 avril à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Agnès TABARY à Didier LE SAUX, Laurence ROUSSELET à Véronique BIGARD, Olivier CHEMIN à Christian BEZARD.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommée secrétaire : Mme Véronique BIGARD

Objet de la délibération : Annule et remplace pour erreur matérielle : Affectation des résultats 2023 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,

VU l'instruction M57,

VU la délibération 2024-24 du 02/04/2024 portant adoption du compte financier unique 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT l'excédent de clôture de Fonctionnement : 756 259,05 €,

CONSIDÉRANT l'excédent de clôture en Investissement : 1 228 595,43 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ** :

D'AFFECTER le résultat de Fonctionnement pour **36 259,05 €** au compte R002 de la section Fonctionnement et pour **720.000 €** au compte R1068 de la section Investissement du BP 2024 de la Commune,

D'AFFECTER le résultat d'Investissement pour **1 281 532,74 €** au compte R001 du BP 2024 de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2024

Le Maire
Adriano BALLARIN

